

Synthèse du rapport sur la compensation accompagnant le projet de loi de finances 2018

Introduction

L'évolution du marché mondial au cours des quinze dernières années a démontré la non-pérennité du système de compensation devenu imprévisible et très onéreux. Effectivement, la charge de compensation qui s'est élevée à 52 milliards de dirhams en 2011 et 56,6 milliards de dirhams en 2012, a totalisé au cours de la période 2011 - 2015 près de 200 milliards de dirhams.

En connaissance des retombées d'une telle dépense à moyen et long termes tant sur le plan budgétaire que sur le plan économique, la réforme de la compensation a été érigée parmi les réformes prioritaires qui visent à redresser les équilibres macroéconomiques du pays et favoriser une croissance plus élevée et plus inclusive, où se conjoignent le renforcement des investissements d'une part, et la protection de la population vulnérable d'autre part.

A l'issue d'une décompensation progressive qui a commencé en 2012, les prix des produits pétroliers liquides ont été libéralisés en décembre 2015, ce qui a contribué à la baisse du poids de la charge de compensation de 6,5 % du PIB en 2012 à 1,4 % du PIB en 2016.

Les marges dégagées par cette réforme ont permis, dans un premier temps, de ramener les dépenses aux seuils autorisés par la loi de finances, d'apurer les arriérés de la compensation cumulés lors des années antérieures, puis de renforcer les budgets alloués aux secteurs sociaux. Dans ce sens, le projet relatif à la conception d'un registre social unique constituera

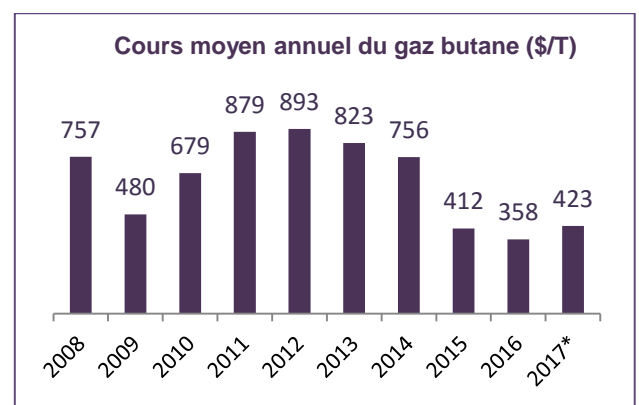
une base de données nationale de la population vulnérable et pauvre, permettant de faire transiter dans le futur l'ensemble des aides sociales de manière plus ciblée au profit de la population éligible.

1. Benchmark international sur la réforme des subventions

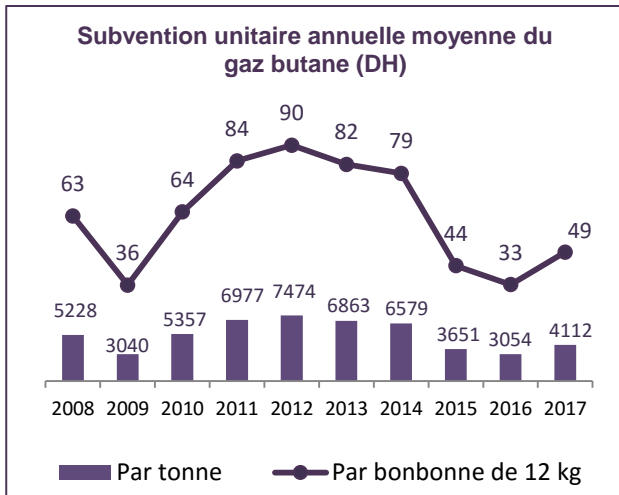
Depuis mi-2014, 32 pays ont réformé leurs subventions énergétiques, dont 17 exportateurs de pétrole. Le rapport sur la compensation présente les cas du Brésil, du Chili, du Mexique, et conclue par l'expérience marocaine en matière de programmes sociaux.

2. La compensation du gaz butane

Le cours moyen annuel du gaz butane est passé de 358 \$/T en 2016 à 423 \$/T à fin aout 2017. En conséquence, la subvention unitaire du gaz est passée de 3 054 DH/T en 2016 à 4 112 DH/T en 2017 (période janvier-septembre), soit 49 DH par bonbonne de 12 Kg, et 12,25 DH par bonbonne de 3 Kg.

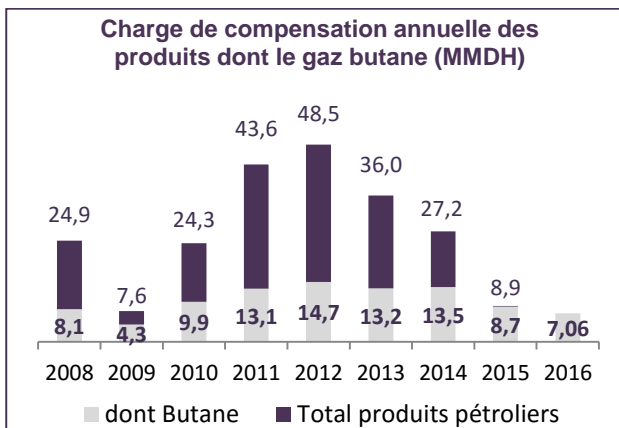


(*) Période janvier-aout



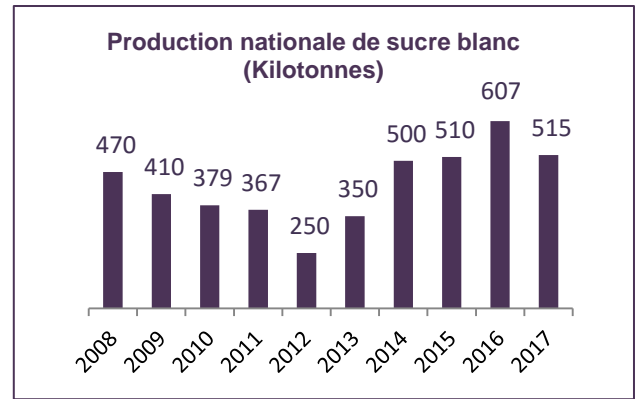
(*) Période janvier-septembre

La charge de compensation du gaz butane a enregistré 7,06 milliards de dirhams en 2016 alors qu'elle s'est élevée entre 13 et 14,7 milliards de dirhams entre les années 2011 et 2014.

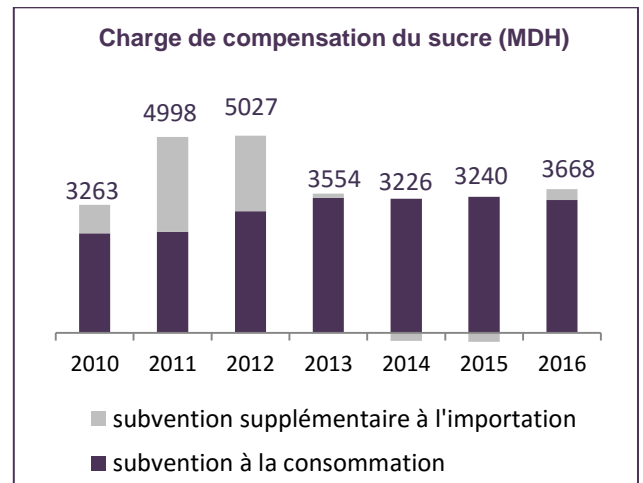


3. La compensation du sucre

Suite aux efforts déployés par les pouvoirs publics notamment en matière de revalorisation des cultures sucrières d'une part, et de renforcement des incitations financières du Fonds de Développement Agricole d'autre part, la production nationale de sucre blanc a significativement augmenté en passant de 250 Kilotonnes (KT) en 2012 à 607 KT en 2016 (niveau record), et s'établirait prévisionnellement à 515 KT en 2017. Ainsi, le taux de couverture de la consommation par la production nationale est passé de 20 % en 2012 à 49% en 2016, puis est prévu de s'établir à 43% en 2017.

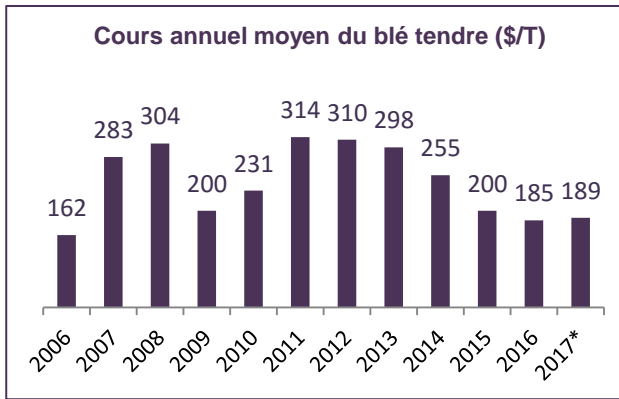


La charge de compensation du sucre est passée au titre de l'année 2016 à 3,69 milliards de dirhams dont 3,39 milliards de dirhams au titre du soutien à la consommation du sucre blanc et 280 millions de dirhams au titre de la subvention additionnelle à l'importation du sucre brut.



4. La compensation du blé et de la farine

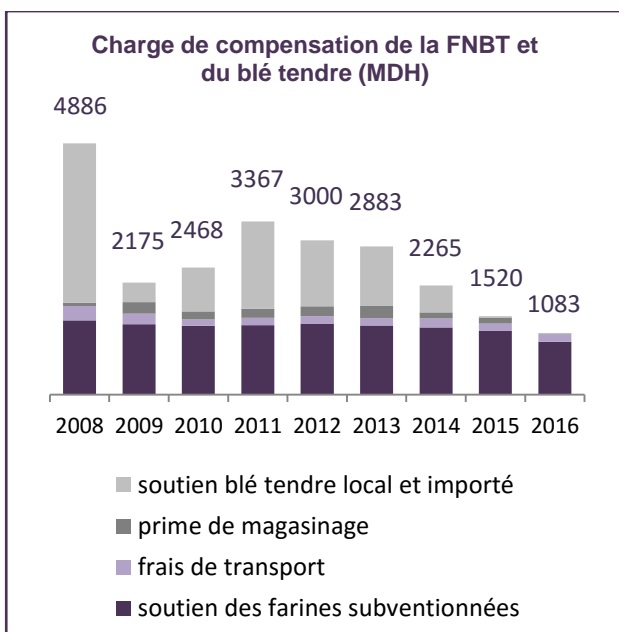
Le cours du blé tendre sur le marché international a enregistré une moyenne de 189,4 \$/T entre janvier et septembre 2017, pour la référence du blé tendre d'origine française. Il s'agit de la 3^e année consécutive où le cours moyen du blé tendre est inférieur à 200 \$/T, alors qu'il avait enregistré plus que 300 \$/T en 2011, 2012 et pratiquement en 2013. L'augmentation de la production mondiale chaque année entraînant l'accumulation des stocks a joué en faveur de la baisse du cours du blé tendre.



(*) Période janvier-septembre

Concernant la campagne céréalière nationale, les prévisions de production des trois principales céréales au titre de la campagne 2016/2017 sont estimées à 96 millions de quintaux (MQx), soit une hausse de 176 % par rapport à la campagne dernière, dont 49 MQx pour le blé tendre.

Suite à la réduction du contingent de la farine nationale de blé tendre (FNBT) à 6,5 millions de quintaux à fin 2016 et en raison du non-recours au système de restitution à l'importation du blé tendre suite à la baisse des cours de ce produit sur le marché international, la charge de compensation de la FNBT et du blé tendre est passée au titre de l'année 2016 à 1 milliard de dirhams, accusant ainsi un repli de 62% par rapport à l'année 2013.



5. Projet de loi de finances 2018

Le projet de loi de finances relatif à l'exercice budgétaire de l'année 2018 prévoit une dotation de 13,019 milliards de dirhams destinée à soutenir les prix du gaz butane et des produits alimentaires (sucre et farine de blé tendre).